



Rénovation énergétique : les gagnants et les perdants des dernières réformes

Plusieurs textes ont été publiés mardi 8 septembre au Journal officiel avant la chute du gouvernement Bayrou, confirmant des mesures jusque-là communiquées de manière fragmentée. Le secteur de la rénovation énergétique, pourtant habitué à l'instabilité des dispositifs d'aides, n'avait encore jamais connu autant de changements en si peu de temps. Hello Watt publie un récapitulatif des réformes actées et de leur impact pour identifier les gagnants et les perdants de cette nouvelle donne, ainsi que des conseils pour aider les particuliers à s'y retrouver.

Ce qui change dès le 30 septembre et jusqu'à la fin d'année

Pour la rénovation globale, **MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur** ouvrira son guichet de dépôt de dossiers le **30 septembre**, avec des **aides réduites** et des **critères durcis**

- **fin du bonus de 10 %** en cas de sortie de la catégorie de passoire thermique (DPE F ou G),
- le **plafond de dépenses éligible** est **abaissé de 70 000 à 40 000 €**,
- le **parcours** est réservé aux propriétaires de logements avec un **DPE E, F ou G** (excluant désormais les DPE C et D),
- **l'éligibilité est drastiquement réduite** : seuls **13 000 dossiers** seront acceptés, provenant de **ménages très modestes et modestes**, avec priorité pour les ménages très modestes. La règle du "premier arrivé, premier servi" sera appliquée.

MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur entre le 30 septembre et le 31 décembre 2025

	Plafonds de dépenses éligibles	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
Saut de 2 classes énergétiques	30 000 € HT	80 %	60 %	Dépôt de dossier impossible jusqu'à fin 2025	
Saut de 3 classes énergétiques ou plus	40 000 € HT	80 %	60 %		
Modalités de dépôt des dossiers à l'Anah		Dépôt des dossiers ouvert à partir du 30/09/2025	Dépôt des dossiers potentiellement ouvert d'ici à fin 2025		
		13 000 dossiers maximum entre le 30/09/2025 et fin 2025			

* Les plafonds de revenus pour bénéficier de MaPrimeRénov' sont basés sur le revenu fiscal de référence (RFR) et varient selon la localisation du logement. [Pour plus de détails](#).

Concernant les travaux par gestes, **MaPrimeRénov' Parcours par geste** ne connaîtra pas de modification d'ici la fin de l'année 2025.

En revanche, au 1^{er} octobre, **les primes CEE pour l'installation de pompes à chaleur évoluent en profondeur** le forfait lié uniquement aux revenus est remplacé par un **nouveau mode de calcul** intégrant notamment la **surface du logement, sa zone climatique et la performance de la pompe à chaleur**. Résultat : des aides comprises entre **1 000 € et plus de 12 000 €**, variables selon les caractéristiques du projet.

Évolution des primes CEE pour les pompes à chaleur à partir du 1^{er} octobre 2025

Primes CEE pour la pompe à chaleur	Jusqu'au 30 septembre 2025	A partir du 1 ^{er} octobre 2025
Modalités de calculs	Montants forfaitaires selon la tranche de revenus	Calcul prenant en compte la surface du logement, sa zone géographique, la tranche de revenus et la performance de la pompe à chaleur installée
Fourchette d'aides pour les ménages	De 2 500 € à 5 800 €	de 1 000 à 12 000€

Ce qui change en 2026

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur rouvrira pour **tous les ménages**, avec des aides revues à la baisse pour les **revenus intermédiaires et supérieurs**. Toutes les règles s'appliquant aux ménages très modestes et modestes s'appliqueront également aux ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs.

En revanche, ces ménages verront leur **pourcentage de dépenses éligibles diminuer**. Celui-ci passera de 50 % (dans le cas de 3 sauts de classe DPE) à 45 % dans tous les cas pour les ménages intermédiaires, et de 30 ou 40 % à 10 % pour les ménages aux revenus supérieurs.

Le gouvernement n'a pas encore donné d'informations à ce jour sur le nombre de dossiers recevables ou sur la mise en place d'un système de priorités.

MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur à partir du 1^{er} janvier 2026

	Plafond de dépense éligible (HT)	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
Ensemble de travaux associé à un gain de 2 classes au sens du I de l'article du présent arrêté	30 000 €	80 % de la dépense éligible	60 % de la dépense éligible	45 % de la dépense éligible	10 % de la dépense éligible
Ensemble de travaux associé à un gain de 3 classes au sens du I de l'article du présent arrêté	40 000 €				

Pour MaPrimeRénov' Parcours par geste

- **Deux gestes sortent du dispositif** (mais restent en revanche disponibles en passant par MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur)
 - l'installation d'une **chaudière biomasse**,
 - l'**isolation thermique des murs**, au détriment du confort énergétique des ménages
- L'assouplissement des conditions d'accès au parcours par geste est maintenu jusqu'au 31 décembre 2026 fournir un **DPE ne sera pas obligatoire** pour bénéficier des aides, et les logements **F et G continueront d'être éligibles**

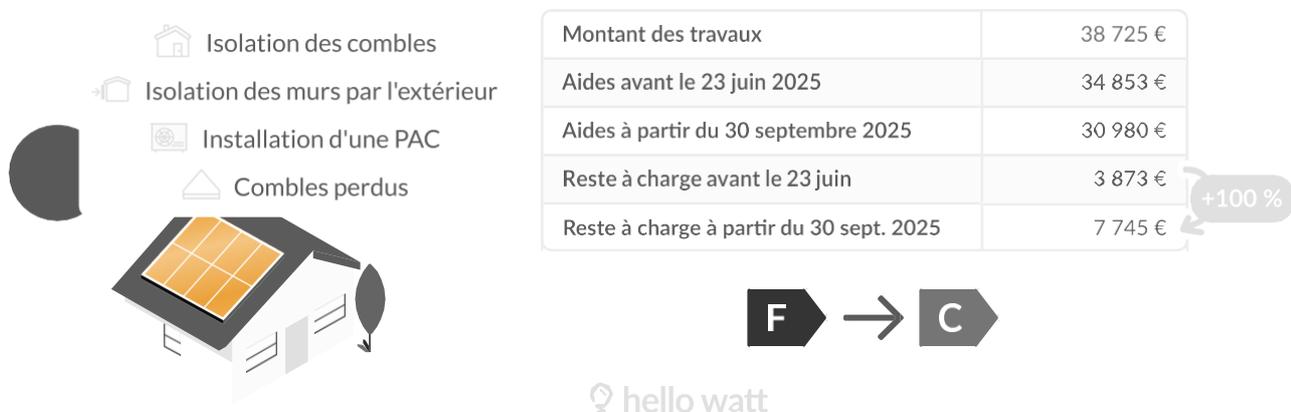
Les primes CEE liées aux pompes à chaleur devraient rester bonifiées pour 2026, même si la décision finale reste à confirmer.

Particuliers : qui sont les gagnants et les perdants de ces évolutions ?

Ménages modestes et très modestes : un reste à charge en forte hausse pour les travaux de rénovation d'ampleur

Du fait de l'abaissement des plafonds de travaux en rénovation d'ampleur, les **ménages modestes et très modestes seront pénalisés avec un reste à charge plus élevé**

Exemple 1 : ménage très modeste bénéficiant de MaPrimeRénov' pour la rénovation d'ampleur de sa maison de 100m² à Tours



Dans l'exemple ci-dessus, un **ménage très modeste** souhaite engager des **travaux de rénovation d'ampleur** pour une **maison de 100 m²** à Tours avec un **DPE G**. Le **coût total de l'opération** pour l'ensemble des travaux s'élève à **38 725 €**. Après travaux, le logement atteint un **DPE C**, ce qui permettait jusqu'alors de bénéficier de la bonification "sortie de passoire thermique" (+10 % d'aides)

- **Avant la réforme** de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (**jusqu'en juin 2025**), ce ménage aurait vu son montant des **travaux pris en charge à 90 %**, avec un **reste à charge de 3 873 €**
- **Après la réforme** (à la réouverture du guichet au **30 septembre 2025**), la prise en charge tombe à **80 %**. S'il parvient à déposer son dossier parmi les premiers à la réouverture du guichet, il devra financer un **reste à charge de 7 745 €**

Avec un effort financier doublé, les **ménages très modestes ou modestes risquent de revoir leurs projets à la baisse**, en réduisant le **périmètre des travaux**. Les rénovations seront alors **moins ambitieuses**, avec un **impact limité sur la performance énergétique globale du logement**

Ménages intermédiaires et supérieurs : une rénovation d'ampleur de moins en moins attractive

Exemple 2 : ménage aux revenus intermédiaires bénéficiant de MaPrimeRénov' pour la rénovation d'ampleur de sa maison de 100m² à Tours



Montant des travaux	38 725 €
Aides avant le 23 juin 2025	23 235 €
Aides à partir du 30 septembre 2025	0 €
Aides à partir du 1 ^{er} janvier 2026 (sous réserve de futures précisions)	17 426 €
Reste à charge avant le 23 juin 2025	15 490 €
Reste à charge à partir du 30 sept. 2025	Non concerné
Reste à charge à partir du 1 ^{er} janvier 2026 (sous réserve de futures précisions)	21 299 €

+40 %



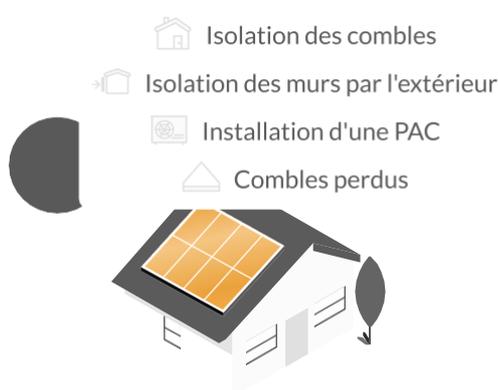
hello watt

Dans l'exemple précédent, appliqué cette fois à un ménage aux revenus intermédiaires, propriétaire d'une maison de 100 m² à Tours classée DPE G, les résultats sont très différents

- avant la réforme (jusqu'en juin 2025) le ménage aurait eu un reste à charge de 15 490 € ,
- entre juin 2025 et fin 2025 la rénovation d'ampleur leur est inaccessible, car le dispositif MaPrimeRénov' est fermé à ces catégories. Résultat s'ils veulent réaliser leurs travaux malgré tout, ils devront les financer au prix fort, soit 38 725 € ,
- à partir du 1^{er} janvier 2026 le dispositif devrait rouvrir aux ménages intermédiaires et supérieurs. Le reste à charge serait donc de 21 299 €, soit une hausse de +40 % par rapport à la période avant réforme. Néanmoins, les contours exacts de la version 2026 restent incertains, et de nouvelles restrictions pourraient encore limiter l'éligibilité des ménages intermédiaires

Les projets de rénovation d'ampleur étant longs et complexes, et la visibilité réduite pour 2026, avec une baisse des aides dans toutes les situations, les ménages supérieurs ont tout intérêt à privilégier les travaux en mono-gestes ou multi-gestes. Les ménages intermédiaires doivent regarder au cas par cas

Exemple 3 : ménage aux revenus intermédiaires bénéficiant de MaPrimeRénov' Parcours par geste pour sa maison de 100m² à Tours



Montant des travaux	34 725 € *
Aides avant le 31 décembre 2025	13 563 €
Aides à partir du 1 ^{er} janvier 2026	9 563 €
Reste à charge avant le 31 décembre 2025	21 162 €
Reste à charge à partir du 1 ^{er} janvier 2026	25 162 €

+19 %



hello watt

Dans l'exemple précédent, un ménage aux revenus intermédiaires choisit de réaliser une rénovation par geste dans sa maison de 100 m² située à Tours

- Avant la réforme, le reste à charge s'élève à 21 162 €
- À partir du 1^{er} janvier 2026, il passera à 25 162 €, en raison de l'exclusion des travaux d'isolation thermique des murs du dispositif

À périmètre de travaux identique, l'écart de reste à charge est réel mais contenu 21 299 € en rénovation d'ampleur contre 25 161 € en parcours par geste. Cet écart doit être relativisé : la rénovation d'ampleur entraîne des coûts additionnels (honoraires du Mon Accompagnateur Rénov'), des démarches administratives plus lourdes et des délais de chantier plus longs. Dès lors, malgré un reste à charge formellement plus élevé, le parcours par geste peut s'avérer plus pertinent pour les ménages qui privilégient la simplicité et la rapidité d'exécution.

Une refonte des primes CEE pour l'installation d'une pompe à chaleur qui fragilise les ménages modestes

À partir d'octobre, le mode de calcul des primes CEE pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) sera profondément modifié.

Jusqu'à présent, les ménages très modestes avaient la garantie de recevoir environ 5 800 € d'aides CEE pour l'installation d'une PAC, indépendamment de leur logement. Désormais, leurs revenus ne seront plus l'unique critère : le niveau de prime dépendra de la surface du logement, de la zone géographique et de la puissance de l'équipement installé.

- Ce changement favorise mécaniquement les grandes surfaces et les installations puissantes, au détriment des ménages occupants de petits logements, qui verront leurs aides diminuer et devenir plus incertaines.
- À l'inverse, la réforme crée un effet d'aubaine pour les ménages plus aisés, qui pourront désormais obtenir jusqu'à 12 000 € d'aides CEE pour une PAC, alors qu'ils étaient auparavant plafonnés à 2 730 €.

La pompe à chaleur : grande gagnante des réformes

La pompe à chaleur reste la technologie la plus soutenue par les pouvoirs publics, avec le meilleur rapport performance/prix. Elle devient même le dénominateur commun de toutes les stratégies de rénovation : tous les profils de ménages continuent d'y avoir accès, avec des aides particulièrement renforcées pour les ménages intermédiaires et supérieurs.

- Pour un ménage très modeste (TMO) ou modeste (MO) : la PAC est quasiment incontournable dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, où elle permet de franchir les seuils de performance énergétique exigés.
- Pour un ménage intermédiaire (INT) ou supérieur (SUP) : installer une PAC est aussi le passage obligé pour maximiser les aides, car elle permet d'obtenir au moins deux sauts de classe énergétique, condition nécessaire pour valoriser une rénovation d'ampleur.

- En pratique, l'**augmentation des aides sur la PAC** peut **partiellement compenser la baisse des aides sur la rénovation d'ampleur** pour les **ménages supérieurs**, en rendant leur projet plus soutenable financièrement

Cinq conseils Hello Watt pour maximiser les aides à la rénovation

Conseil #1 Ne pas attendre, engager ses travaux au plus tôt et se faire accompagner d'un professionnel expert des démarches MaPrimeRénov'

Avec une **grande incertitude sur 2026** et un **budget de l'État contraint**, une **baisse des aides à la rénovation énergétique** est loin d'être exclue. Les parcours pourraient intégrer **moins de gestes** et conduire à des **bouquets de travaux moins ambitieux**.

Les ménages ont donc tout intérêt à **se dépêcher tant que les aides actuelles sont encore accessibles**, plutôt que de risquer de voir leurs projets devenir beaucoup plus coûteux l'an prochain.

Se faire accompagner par une entreprise experte (RGE et mandataire d'aides) permet aux particuliers

- d'**éviter la complexité des démarches administratives** (montage du dossier, MaPrimeRénov', CEE, justificatifs, dépôt et suivi) ,
- de **bénéficier de la déduction des aides**, afin de ne régler que le reste à charge, et ainsi réduire l'effort financier immédiat

Conseil #2 : Lancer son projet d'isolation des murs par l'extérieur dès maintenant

Hello Watt conseille aux ménages de lancer rapidement leurs projets **d'isolation des murs par l'extérieur**, afin de profiter des **aides MaPrimeRénov' Parcours par geste**, encore disponibles pour tout dossier déposé **avant le 31 décembre 2025**. C'est l'une des dernières opportunités de financer ces travaux dans des conditions aussi favorables.

Conseil #3 : Miser sur la pompe à chaleur, geste incontournable

La **pompe à chaleur** est devenue la **solution incontournable**

- elle permet de **diviser par trois la consommation de chauffage** ,
- elle constitue une **alternative décarbonée** ,
- elle **s'appuie sur des marques françaises reconnues**

Hello Watt recommande de **profiter dès maintenant des aides bonifiées sur les PAC**, disponibles jusqu'au 31 décembre 2025. Plus tôt les ménages engagent leur projet, plus ils pourront **sécuriser leur installation avant l'hiver**.

Conseil #4 : Sécuriser son projet de rénovation d'ampleur quand on est ménage modeste ou très modeste

En **2025**, la **rénovation d'ampleur** reste **accessible aux ménages très modestes**, avec des **aides élevées**. Pour les **ménages modestes**, l'**incertitude** demeure sur le **nombre de dossiers** qui pourront être acceptés à partir de la **réouverture du guichet MaPrimeRénov'** le **30 septembre 2025**.

C'est pourquoi Hello Watt recommande

- de **se faire accompagner par un expert de la rénovation énergétique**, qui **prend en charge les démarches** et **avance les aides**, afin de **sécuriser le dépôt du dossier dès le 30 septembre**,
- pour les **ménages sans trésorerie suffisante**, de privilégier un **financement adossé à des partenaires bancaires**. Hello Watt travaille notamment avec Société Générale et Crédit Agricole pour proposer des **solutions adaptées**, comme l'éco-PTZ

Conseil #5 : Profiter des bonifications Hello Watt avant l'application des nouvelles règles

Pour maximiser le soutien aux particuliers, Hello Watt renforce les aides de l'État avec des primes exceptionnelles

- **pompe à chaleur** jusqu'à **10 800 €** d'aides pour les ménages très modestes, pour tout devis signé avant le **25 septembre** (dépôt du dossier avant le 30 septembre),
- **isolation thermique des murs par l'extérieur** **doublement des primes CEE** pour les ménages très modestes et **+25 %** pour les modestes, intermédiaires et supérieurs, jusqu'au **31 décembre 2025**

À retenir selon les revenus du ménage

- pour les **ménages très modestes (TMO) et modestes (MO)** occupant un **logement de classe E, F ou G** un parcours de **rénovation d'ampleur** restera **toujours plus intéressant** qu'une approche geste par geste, car le volume d'aides est nettement supérieur,
- pour les **ménages intermédiaires (INT)** le **parcours par geste avec PAC** peut s'avérer **plus avantageux**, car les aides cumulées **CEE + MaPrimeRénov'** dépassent souvent **10 000 €**, contre un maximum de **18 000 €** en rénovation d'ampleur, avec des coûts globaux plus élevés en raison des contraintes du parcours (délai, suivi, process, accompagnement du MAR),
- pour les **ménages supérieurs (SUP)** la **rénovation d'ampleur** est **disqualifiée d'emblée** par un niveau d'aides très limité (max 4 000 €), alors que l'accompagnement MAR impose un ticket d'entrée d'au moins **2 500 €**. Le **parcours par gestes** est donc de loin la **meilleure option**

Travaux de rénovation : comment optimiser les aides MaPrimeRénov' selon le profil de revenus

DPE du logement	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires		Revenus supérieurs
A	Parcours par geste		Parcours par geste		Parcours par geste
B					
C					
D					
E	Parcours Réno d'Ampleur		Sans pompe à chaleur : Parcours Réno d'Ampleur	Avec pompe à chaleur : Parcours par geste	
F					
G					

« La pompe à chaleur s'impose comme la grande gagnante de ces réformes. Elle concentre la majorité des soutiens publics et reste un levier incontournable pour réussir une rénovation performante, quel que soit le profil du ménage »
- Pierre-François Morin, directeur Rénovation énergétique d'Hello Watt

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet, Pierre-François Morin, directeur Rénovation Énergétique d'Hello Watt, et ses équipes se tiennent à votre disposition

Possibilités de reportage : reportage chez Hello Watt & tournage avec un particulier.

À propos d'Hello Watt

Hello Watt est le spécialiste de la transition énergétique qui offre des solutions pour réduire sa facture d'énergie et son impact sur la planète. 

Partout en France, Hello Watt permet aux particuliers de reprendre le contrôle de leur consommation d'énergie via son app, téléchargée plus d'un million de fois, et

- ♦ De choisir un fournisseur d'énergie plus vert et moins cher,
- ♦ D'isoler son logement et de remplacer sa chaudière gaz ou fioul par une pompe à chaleur,
- ♦ D'installer des panneaux solaires pour devenir son propre producteur d'énergie renouvelable

Hello Watt, c'est surtout une belle équipe de plus de 200 personnes, centrée sur la satisfaction de ses clients, et déterminée à accélérer la transition énergétique en France et en Europe ! Hello Watt accélère la transition énergétique en la rendant plus simple, plus performante et plus accessible